

Le carnet d'entretien d'une voiture

Description

Le carnet d'entretien d'une voiture est un élément essentiel du véhicule, il est **livré par le constructeur** lors de l'achat d'un véhicule neuf, ou **transmis** lors de la vente d'un véhicule d'occasion entre particuliers. Il équivaut d'une certaine manière au **carnet de santé** pour un individu et permet de contrôler le cycle de vie de son véhicule tout au long de sa mise en circulation et au fil des changements de propriétaires. Cet article permet de comprendre **l'utilité et le fonctionnement** du carnet d'entretien d'une voiture.

[Obtenir mon certificat de cession en ligne](#)[Obtenir ma carte grise en ligne](#)

Qu'est-ce qu'un carnet d'entretien ?

Pour **rouler en sécurité**, les opérations d'entretien, de vidange et de remplacement des pièces endommagées ou usées sur les véhicules en circulation doivent être fréquentes. Le carnet d'entretien d'une voiture sert à **organiser les différentes échéances d'entretien** selon des recommandations préconisées par les constructeurs, différentes d'une voiture à une autre. Le conducteur peut ainsi disposer, **à portée de main**, d'une visibilité sur l'état général de la voiture et sur les prochaines révisions qui doivent être effectuées.

Le carnet d'entretien, à jour de toutes les réparations déjà réalisées sur l'automobile depuis sa mise en circulation, permet également d'avoir une forme de **récapitulatif général de la vie du véhicule**. Il est remis au propriétaire lors de l'achat du véhicule neuf ou d'occasion et s'avère primordial pour assurer la longévité et la fiabilité de la voiture. En outre, tenir le carnet d'entretien du véhicule à jour en suivant les recommandations qu'il contient permet d'avoir un véhicule fiable.

Selon le modèle du véhicule et le type de motorisation, le contenu et l'organisation du carnet d'entretien ne sont pas les mêmes. Chaque propriétaire de voiture détient alors un carnet d'entretien différent, adapté aux besoins spécifiques de chaque automobile.

À noter : En plus du carnet d'entretien, pour une vente de véhicule par l'intermédiaire d'un professionnel de l'automobile, celui-ci devra remplir [une déclaration d'achat du véhicule](#)

A quoi sert un carnet d'entretien ?

Avoir un carnet d'entretien à jour de toutes les révisions effectuées peut s'avérer être **une véritable garantie de l'état du véhicule**, le tenir à jour permet de **limiter les risques de panne ou d'usure prématurée** et rassure les acheteurs sur les performances. En outre, le carnet d'entretien répond à une disposition légale. En effet, l'article L.311-1 du Code de la route prévoit que *“Les véhicules doivent être construits, commercialisés, exploités, utilisés, entretenus et, le cas échéant, réparés de façon à assurer la sécurité de tous les usagers de la route.”*

Dès lors, il a de nombreuses utilités, il sert surtout à :

- **Récapituler toutes les réparations effectuées** : cela permet de savoir ce qui n'est plus à faire et de guider le garagiste dans l'entretien de la voiture.
- **Établir un calendrier de révisions** : le constructeur automobile a laissé dans ce carnet des conseils sur la fréquence et le type de révisions à effectuer. Certains remplacements et vérifications sont à faire en fonction de l'âge et des kilomètres parcourus. Il détaille ainsi avec précision les différents points de contrôle prévus lors des prochaines révisions (vidange, remise à niveau des liquides, remplacement des filtres, vérification des freins, pneus, feux...)
- **Constituer une preuve des interventions de maintenance** : dans de nombreux litiges ou lorsque la garantie constructeur est en jeu, le carnet d'entretien est invoqué pour justifier de l'état de la voiture et de l'identité des professionnels ayant travaillé dessus.
- **Donner un aperçu de l'état de la voiture à un acheteur** : quand un propriétaire souhaite vendre son bien, les éventuels acheteurs réclament souvent le carnet d'entretien afin de se faire une idée sur la valeur de l'automobile.

Zoom : Tenir à jour son carnet d'entretien est un moyen de conserver une trace de tous les contrôles et remplacements réalisés, de ne pas oublier les échéances et par conséquent d'**allonger la durée de vie du véhicule**. Parmi les documents indispensables, figure la carte grise du véhicule. Il est indispensable que la carte grise soit à jour. LegalPlace s'occupe des démarches requises pour [obtenir votre carte grise](#).

La garantie constructeur

Bien que l'information ne soit devenue claire et connue de tous seulement en 2014, le carnet d'entretien a pourtant bien été libéralisé en 2002. Depuis, **les révisions peuvent se faire librement auprès des professionnels automobiles de votre choix**

, autres que la marque et sans obligation de révisions garanties chez le constructeur. Il faut **cependant respecter à la lettre les préconisations d'entretien du constructeur et être à jour de toutes les révisions** contenues dans le carnet d'entretien pour continuer à bénéficier de la garantie légale et de la garantie constructeur. Il est en effet impératif de pouvoir démontrer, par le biais du carnet d'entretien, qu'aucun défaut d'entretien ou négligence n'est la cause d'une panne, et de pouvoir vérifier que les révisions ont été réalisées comme il faut.

Bon à savoir : Lors de la vente d'un véhicule, un [certificat de situation administrative est également obligatoire](#).

Que contient le carnet d'entretien ?

Les **informations délivrées** dans le carnet d'entretien sont **précises** et **précieuses**, le constructeur y dépose toutes ses **recommandations** tandis que le garagiste enregistre chaque **opération** effectuée.

La couverture affiche déjà quelques renseignements sur le véhicule, à savoir :

- La **marque** et le **modèle** de l'automobile
- Le **numéro de châssis** et du **moteur**
- Le numéro d'**immatriculation**
- La **puissance** du véhicule
- Le **poids** vide et la charge

Puisqu'il s'agit de faire l'état de la voiture, le carnet contient naturellement :

- Un récapitulatif de toutes les **garanties constructeur** ;
- Les **réparations conseillées** par le constructeur (en fonction du kilométrage, de l'âge et de l'usage de la voiture) ;
- Une liste de toutes les **révisions effectuées** sur l'automobile ;
- Des **conseils** et des **explications** sur les petites réparations à faire soi-même (changement de pneu par exemple) et sur le nettoyage du véhicule (tapis, banquette, etc).

Quand et comment remplir le carnet d'entretien d'un véhicule ?

Faire réviser son véhicule régulièrement, selon les échéances notées sur le carnet d'entretien est recommandé pour assurer sa longévité. **En fonction du modèle, du type de motorisation mais aussi du nombre de kilomètres au compteur ou de la date de la première mise en circulation du véhicule**

, des révisions se font à des fréquences différentes : tous les six mois, tous les ans ou même voir tous les deux ans dans certains cas. La périodicité du carnet d'entretien d'un véhicule dépend aussi de l'usage effectué. Selon que le véhicule est utilisé sur des trajets courts en centre-ville ou, au contraire, pour des trajets plus longs, sur route et autoroute.

Bon à savoir : Il est possible de vendre une voiture particulière sans contrôle technique.

Révisions liées au nombre de kilomètres parcourus

En règle générale, des **révisions** sont à prévoir à partir de **5000 ou 10 000 km** au compteur et se renouvellent tous les 10 000 km. La plupart du temps dans ces cas-là, les points contrôlés, devant être **surveillés** ou **remplacés tous les 10 000 km** sont :

- les **liquides** (liquide de freinage, vidanges d'huiles, liquide de refroidissement, liquide lave-glace...)
- les **filtres** (filtre à huiles, filtre à essence, filtre à air...)
- les **freins** (plaquettes, disque...)
- les **composants électriques** du véhicule
- les **pneus**

La **fréquence de révision** peut cependant dépendre d'un critère autre que le kilométrage dans certains cas.

Révisions liées à l'âge du véhicule

Hormis le nombre de kilomètres parcourus par le véhicule au courant de l'année, **l'âge** de la voiture peut s'avérer être un **deuxième critère important** lors de la mise en place de la périodicité des révisions sur le carnet d'entretien du véhicule. Ce critère devient prioritaire lorsqu'il ne s'agit **pas** d'un véhicule **fréquemment utilisé** et qui **circule que très peu**. Il faut alors prévoir une révisions **tous les deux ans**, sans attendre que le véhicule ait atteint le nombre de kilomètres conseillées entre chaque révision.

Révisions liées à l'usage qui est fait du véhicule

Les signes d'usures diffèrent énormément selon l'usage qui est fait du véhicule. Mis à part l'âge et le nombre de kilomètres parcourus par la voiture, les points de contrôle prévus pour chaque **révision** et leur **périodicité varient**. C'est notamment le

cas pour un véhicule essence qui effectue essentiellement des **petits trajets** en centre-ville. Son entretien ne sera pas le même que celui d'un véhicule **diesel** qui est utilisé pour des longs trajets sur route et autoroute. En effet, les opérations de maintenance du véhicule doivent être personnalisées selon **le terrain** sur lequel le véhicule roule (montagne, neige, terrain escarpé ou abîmé, terrain plat, etc), **les routes fréquentées** (autoroute, centre-ville) ou encore **les distances parcourues**.

Carnet d'entretien : quelles révisions ?

Ces tableaux ne remplacent pas les indications inscrites dans le carnet d'entretien, il s'agit simplement d'**une estimation moyenne de la fréquence de remplacement et de vérification des différents éléments** du véhicule. Selon les modèles, il faudra changer les pièces et effectuer les révisions plus ou moins vite.

En fonction du kilométrage, **les liquides** du véhicule sont à changer ou à surveiller :

Fréquence de changement	Nombre de kilomètres parcourus	Nombre d'années écoulées
Vidange huile (essence)	A effectuer tous les 10 000 kilomètres	Ou 1 à 2 fois par an
Vidange huile (diesel)	A effectuer tous les 10 000 kilomètres	Ou 1 à 2 fois par an
Liquide de frein	A effectuer tous les 40 000 kilomètres	Ou tous les 2 ans
Liquide de refroidissement	A vérifier tous les 10 000 kilomètres A changer tous les 40 000 kilomètres	A changer tous les 2 ans
Liquide lave-glace	A vérifier tous les 10 000 kilomètres	
Circuit hydraulique de suspension	A changer tous les 50 000 kilomètres	
Boîte de vitesse	A vérifier tous les 50 000 kilomètres	
Pompe d'assistance de direction	A vérifier tous les 20 000 kilomètres	

En fonction du kilométrage, **les filtres** du véhicule sont à changer ou à surveiller :

Fréquence de changement	Nombre de kilomètres parcourus
Filtre à huile (essence)	A changer tous les 10 000 kilomètres
Filtre à huile (diesel)	A changer tous les 15 000 kilomètres
Filtre à air	A changer tous les 20 000 kilomètres
Filtre à essence	A changer tous les 20 000 kilomètres
Filtre à gazole	A changer tous les 20 000 kilomètres

En fonction du kilométrage, **les pièces des freins** du véhicule sont à changer ou à surveiller :

Fréquence de changement	Nombre de kilomètres parcourus
Plaquette de frein AV/AR	A vérifier tous les 10 000 kilomètres A changer tous les 30 000 kilomètres
Disque de frein	A changer tous les 80 000 kilomètres
Tambours de frein	A changer tous les 80 000 kilomètres

En fonction du kilométrage, les éléments relatifs aux roues du véhicule sont à changer ou à surveiller :

Pièce mécanique	Nombre de kilomètres parcourus	Nombre d'années écoulées
Pneus	A changer tous les 30 000 kilomètres	Ou tous les 5 à 10 ans
Roulements de roue arrière	A vérifier 50 000 kilomètres	
Rotules de direction et suspension	A vérifier tous les 50 000 kilomètres	

En fonction du kilométrage, **certains autres éléments** sont à changer ou à surveiller :

Fréquence du changement	Nombre de kilomètres parcourus	Nombre d'années écoulées
Essuie-glaces	Tous les 10 000 kilomètres	Ou tous les ans
Pot d'échappement	A vérifier tous les 10 000 kilomètres	
Courroie de distribution (essence)	Environ entre tous les 60 000 140 000 kilomètres	Ou environ tous les 5-6 ans
Courroie de distribution (diesel)	Environ entre tous les 60 000 140 000 kilomètres	Ou environ tous les 6 ans
Courroie d'accessoires	Tous les 50 000 kilomètres A vérifier tous les 40 000 kilomètres	Ou environ tous les 5-10 ans
Cardans	A changer tous les 100 000 kilomètres	/

Comment établir son carnet d'entretien en ligne ?

Certains constructeurs proposent un carnet d'entretien via un service en ligne accessible depuis **un compte client**. Grâce à cet outil, toutes les opérations accomplies chez un réparateur agréé par la marque sont consignées dans une base de données. Le propriétaire de la voiture peut alors retrouver toutes les **informations de son carnet** en version dématérialisée. Vérifiez donc que si votre constructeur met à disposition sur son site une telle application.

Quelques sites de constructeurs ne proposent pas un service complet mais ils offrent au minimum **un calendrier des réparations et révisions à accomplir** en fonction du modèle, du kilométrage et de l'ancienneté du véhicule.

En outre, certains **sites de réparateurs** dressent une liste des remplacements et des vérifications nécessaires et personnalisés grâce à **quelques renseignements** : marque, modèle, kilométrage, date de mise en circulation et numéro d'immatriculation. Il suffit alors de créer un **compte client** pour obtenir un calendrier d'entretien du véhicule. Les réparateurs se proposent ensuite de procéder aux éventuelles révisions dans le garage le plus proche. Il n'est pas non plus rare qu'à cette occasion, le site vous offre un code **promotionnel** à valoir sur votre prochaine visite.

Il existe aussi des **sites indépendants** qui proposent **gratuitement** ce service aussi bien sur ordinateur, tablette ou smartphone. De manière générale, les carnets

d'entretien en ligne servent à **alerter automatiquement le propriétaire de l'imminence des entretiens à réaliser par message, notification ou courriel**. En outre, ils donnent un aperçu du coût des révisions sur une période donnée. Grâce à cette forme de délégation de la gestion de l'entretien de l'automobile, le conducteur n'a donc plus à avoir peur de rater une échéance.

Évaluer le prix et le coût de votre véhicule avec le carnet d'entretien : procédure

L'estimation d'une voiture est parfois complexe à réaliser seul. Cependant, plusieurs informations dans le carnet d'entretien peuvent aider un particulier à évaluer le prix d'un véhicule. Tout d'abord, les caractéristiques de la voiture sont **les principaux facteurs de détermination du prix** :

- **La marque** : évidemment, le prix d'origine du modèle et la renommée de la marque ont une influence déterminante sur le prix de revente.
- **La popularité du modèle** : en moyenne la décote d'un véhicule est de 45% sur 3 ans. Cependant, certains types de véhicule ont une meilleure décote que d'autres car ils ont bénéficié d'un effet de mode.
- **Le kilométrage** : si la voiture a peu servi, sa valeur aura peu diminué. En revanche, une voiture qui a effectué plusieurs centaines de milliers de kilomètres est toujours plus difficile à revendre. Toutefois, le kilométrage affiché dans la voiture peut être falsifié. A l'inverse, le carnet d'entretien contient nécessairement les informations exactes relatives au kilométrage.
- **L'ancienneté** : naturellement, plus une voiture est ancienne, plus elle perd de sa valeur. Cette corrélation n'est cependant pas toujours applicable aux modèles de collection ou aux modèles qui ont bénéficié d'une sortie spéciale due à un événement sportif par exemple.
- **L'équipement d'une voiture** : si la voiture dispose de **technologies basiques** comme l'ouverture électronique des fenêtres et la climatisation **ou plus complexes** comme un GPS intégré, une caméra de recul, des sièges chauffants, une commande vocale ou encore un système de stationnement automatique, elles sont à prendre en considération pour la valorisation du véhicule. La qualité des sièges (intérieur cuir par exemple) ou encore les **matériaux utilisés** pour recouvrir le tableau de bord ou le volant sont également des éléments déterminants.
- **Le type de carburant** : certains carburants sont peu appréciés et ne feront pas l'unanimité chez les potentiels acheteurs. En revanche, à l'heure de l'énergie verte, un moteur électrique peut grandement valoriser le véhicule.

Enfin, **les renseignements contenues dans le carnet d'entretien** peuvent aider à moduler le prix de vente du véhicule. Le plus souvent, les potentiels acheteurs demanderont le carnet afin de s'assurer de l'entretien de la voiture. En effet, si la voiture a été **correctement entretenue**, c'est-à-dire si les réparations et révisions ont été faites en temps utile, elle sera considérée en **bon état et prête à être vendue** à bon prix. En revanche, si le propriétaire a été négligent et que le véhicule nécessite d'être remis à neuf, **l'acheteur va estimer ces coûts et les imputer au prix.**

D'autres méthodes pour calculer le prix d'une voiture sont possibles. Plusieurs sites donnent **une estimation en ligne** dès lors que le propriétaire fournit les caractéristiques du véhicule. Généralement, un service en ligne se propose également de le racheter. Enfin, il est également possible d'**effectuer soi-même une comparaison des prix sur un site de revente** automobile en recherchant des modèles similaires. Il suffit alors d'ajuster le prix de son véhicule en fonction de ceux

qui sont déjà proposés à la vente.

Achat/vente d'un véhicule d'occasion : carnet d'entretien obligatoire ?

Fournir le carnet d'entretien à l'acheteur lors du [contrat de vente de la voiture](#) n'est pas une obligation légale. Le vendeur est simplement obligé de transmettre :

- Le **kilométrage** du véhicule ;
- Un exemplaire du **certificat de cession** ;
- Un **certificat de situation administrative** datant de moins de 15 jours ;
- La **carte grise complète** du véhicule ;
- La preuve que le **contrôle technique** a bien été effectué ([vendre sa voiture sans contrôle technique](#) est possible si cette dernière a moins de 4 ans ou que l'acheteur est un professionnel) ;
- Le **[code de cession de la carte grise](#)**.

Ces documents seront notamment nécessaires pour l'immatriculation du véhicule au nom du nouveau propriétaire qui vient d'acquérir le véhicule. Celui-ci pourra également les transmettre à un prestataire habilité tel que LegalPlace. Avec ces documents, nos équipes se charge d'effectuer les formalités de demande de carte grise auprès de l'ANTS. Il s'agit d'un véritable gain de temps pour le nouveau propriétaire et cela lui évite de s'encombrer avec des formalités administratives.

Cependant, **un acheteur avisé demandera toujours le carnet d'entretien voire même les factures faisant état des réparations accomplies**. Ne pas fournir ces éléments est souvent signe de négligence voire de malhonnêteté. Au contraire, si le vendeur est capable de montrer ces documents conservés soigneusement et tenus à jour régulièrement, une relation de confiance pourra s'établir.

En outre, **le vendeur n'a pas le droit de mentir ou de cacher sciemment des informations déterminantes** pour l'acheteur. Ce dernier pourrait agir en garantie des vices cachés, en garantie légale de conformité ou encore tenter une action pour vice du consentement (dol) et pourrait par exemple obtenir l'[annulation de la vente de la voiture](#). Pour rappel, **la tromperie sur la marchandise** peut entraîner une peine allant jusqu'à 2 ans d'emprisonnement et 300 000€ d'amende.

Bon à savoir : Si vous ne vendez pas vous-même votre automobile, il faut penser à signer [une procuration pour la vente de la voiture](#). Dans tous les cas, n'oubliez pas de réaliser les démarches pour [la résiliation de l'assurance du véhicule en cas de vente](#).